

Article original

Processus de fixation des populations migrantes dans le territoire périphérique de la réserve de Biosphère du W du Niger

Par **SOULEY Kabirou**

Maître assistant, Université de Zinder

E-mail : kasoul2000@yahoo.fr

Résumé. Cet article traite de la migration des populations rurales des zones septentrionales du sud ouest du Niger en direction de la périphérie de l'aire protégée du parc du W du Niger. Cette migration a été déclenchée suite au déclassement d'une partie de la réserve de Tamou (zone tampon) par le pouvoir public en 1976 pour recaser les populations durement affectées par la sécheresse de 1973. Un flux important a été enregistré après la sécheresse de 1984. Le choix de la zone d'accueil a été motivé par la disponibilité en ressources naturelles. Par la suite l'installation des immigrants a été facilitée par les autorités coutumières. Leur présence a bouleversé l'organisation spatiale traditionnelle au niveau des trois communes périphériques du parc du W (Tamou, Kirtachi et Falmey). Cela s'est traduit par l'exacerbation des conflits entre les différents acteurs sur l'utilisation, le contrôle et la gestion des ressources naturelles. L'augmentation des installations humaines (villages et hameaux) a accentué la pression sur le Parc du W illustrée par la transhumance illégale, le défrichement abusif, la déforestation, le braconnage, la pêche illégale, etc.

Mots clés: Migration, Parc du W, Sécheresse, ressources naturelles, Niger.

Abstract. This article discusses the migration of rural populations in northern areas of southwestern Niger towards the periphery of the protected area of the Park W Niger. This migration was triggered by the downgrading of some of Tamou Reserve (buffer zone) by the public authorities in 1976 to resettle people severely affected by drought in 1973. A significant flow was recorded after the 1984 drought. The choice of the reception area was motivated by the availability of natural resources. Subsequently the settlement of immigrants was facilitated by the traditional authorities. Their presence has upset the traditional spatial organization in the three areas on the outskirts of the park of W (Tamou, Kirtachi and Falmey). This resulted in the exacerbation of conflicts between different actors on the use, control and management of natural resources. The increase in human settlements (villages and hamlets) has increased pressure on the Park W illustrated by illegal transhumance, improper clearing, deforestation, poaching, illegal fishing, etc.

Key words: Migration, Park W, Drought, Natural resources, Niger.

Reçu le 15/08/2013

Accepté le 29/04/2014

Introduction

En 1954, un décret pris par le gouvernement de l'Afrique Occidentale Française consacre la création du complexe Parc National du W du Niger soit 1 023 000 ha partagé entre le Bénin (568 000 ha), le Burkina Faso (235 000 ha) et le Niger (220.000 ha). Cet acte visait un double objectif régional et national de conservation de la diversité biologique. Ceci s'est traduit dans les faits par le déguerpissement des villages et populations installés dans ce domaine du W et l'interdiction d'accès pour la chasse, le pâturage et toute autre activité de production (AMADOU Boureima., 2006). En novembre 2002, l'UNESCO a désigné la région du W comme première réserve de biosphère transfrontalière en Afrique de l'ouest.

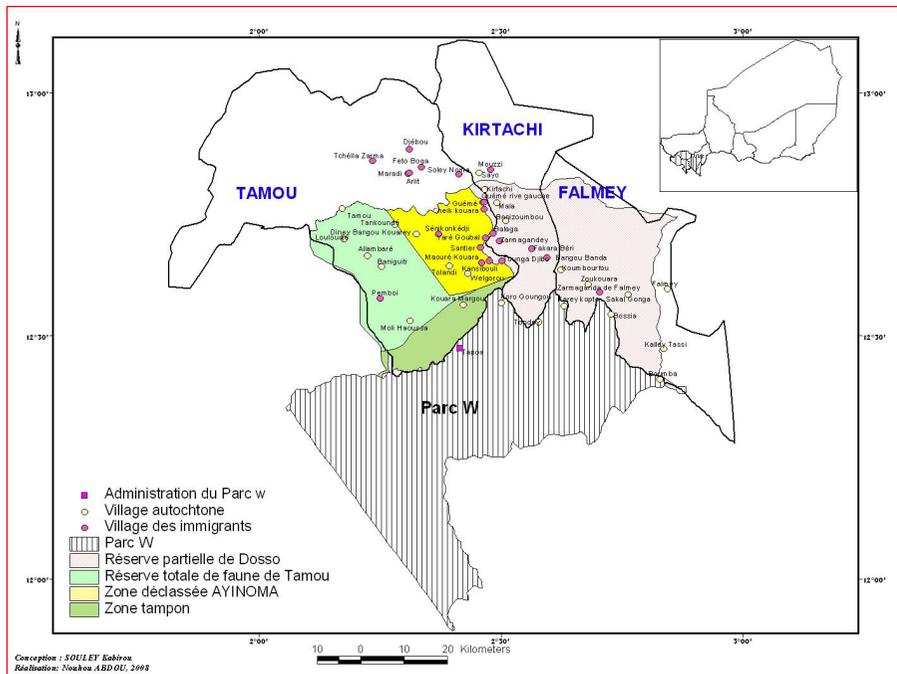
Au Niger, pour assurer pleinement cette fonction de conservation, deux réserves (servant de zone tampon) ont été créées (carte n°1). Il s'agit de la Réserve totale de Faune de Tamou (décret n°62-188/MER du 8 Août 1962) couvrant 140.000 ha et la Réserve Partielle de Faune de Dosso (décret n° 62/89/MER du 8 Août 1962) soit 306.000 ha. Sur le plan administratif, ces deux réserves correspondent respectivement aux communes de Tamou, Kirtachi et Falmey. En 1976, la partie nord de la Réserve de Tamou soit 70.000 ha (la zone Ayinoma) a été déclassée par le pouvoir public. Deux soucis majeurs ont motivé ce déclassement. Le premier consiste en la recherche de l'autosuffisance alimentaire après la crise de 1973 à travers l'encouragement de l'intensification de l'agriculture pluviale, notamment par la mise en valeur des zones écologiquement viables et la réserve de Tamou serait ainsi identifiée pour servir de pôle de production. Le second objectif a été guidé par le souci de trouver aux réfugiées écologiques¹ des sites d'accueil dans des zones climatiquement favorables, et à encourager leur retour à la terre. C'est ainsi que des parcelles dont la taille

¹ Les populations durement affectées par la sécheresse de 1973.

varie de 5 à 500 ha furent distribuées à des « néo-agriculteurs » (Démocratie 2000, 2004) pour la plupart en provenance de Niamey (la capitale). La mise en valeur de ces terres avait, en effet, insufflé une dynamique nouvelle à la région au point qu'elle était devenue le grenier à mil de la capitale. Mais le boom des productions enregistrées n'a pas été durable car beaucoup d'exploitants se sont repliés vers Niamey laissant les champs à des ouvriers agricoles.

La sécheresse de 1984-1985, a vu l'arrivée d'un important flux d'immigrants agricoles pour s'ajouter aux ouvriers agricoles et au reliquat des recasés des années 1976. A partir de ces deux dates, le mouvement massif des éleveurs et des agriculteurs vers le sud frontalier au Parc du W est enclenché. C'est ainsi qu'en plus de la région de Tillabéri, la région de Dosso et les pays voisins (Mali, Burkina Faso, Nigeria) sont devenus des foyers d'émigration vers le sud à savoir les communes rurales de Tamou, Kirtachi et Falmey (SOULEY Kabirou, 2010).

L'objectif visé à travers cet article est d'exposer les raisons de départ des immigrants de leurs localités d'origine et la manière dont ils se sont intégrés dans le territoire périphérique du W déjà approprié par des populations autochtones. Pour y parvenir, nous présenterons dans un premier temps l'environnement socio-spatial de la zone d'accueil et enfin analyserons les conditions d'installation de ces immigrants.



Carte n°1 : Présentation de la zone d'étude

I. Méthodologie

L'étude met en jeu trois catégories d'acteurs à savoir l'Etat (les autorités administratives, les services techniques), les immigrants et les populations autochtones. Selon les activités pratiquées on distingue en majorité des agriculteurs et des éleveurs. Ainsi, pour la première catégorie d'acteurs il a été administré un guide d'entretien et pour les deux autres des questionnaires. Les investigations ont porté surtout sur les principaux villages d'immigrants ainsi que les hameaux et les petits villages rattachés à ces derniers. Ce critère de choix des villages a tenu compte de la proximité ou de l'éloignement de ces derniers par rapport à l'aire centrale du Parc w. Nous avons administré au total dans les trois communes, 200 questionnaires dont 100

pour les immigrants agricoles et 100 pour les immigrants éleveurs. La méthode d'échantillonnage adoptée est celle du tiers (30%). Ainsi, au niveau de chaque village, le travail préliminaire consiste à recenser avec l'appui du chef du village, l'effectif de toutes les grandes concessions (*Windi Béry*), moyennes concessions (*Windi Sassabanta*) et petites concessions¹ (*Windi Kaïna*). Après cette étape, chaque effectif est divisé par trois et c'est ce tiers qui constitue l'échantillon à enquêter (le principe du tiers) à travers précisément les chefs des concessions ou leurs représentants choisis aléatoirement.

Nous avons eu recours à l'enquête qualitative essentiellement à travers les entretiens. Formels ou informels, ils se sont déroulés tout au long de notre séjour sur le terrain. Ils ont eu lieu avec les chefs coutumiers (chefs des villages et des cantons), les autorités administratives (les maires et les élus locaux) et les chefs des services techniques de l'Etat (les forestiers, les agents de l'agriculture et de l'élevage). Au total, 52 entretiens ont été effectués.

II. L'organisation socio spatiale traditionnelle au niveau des trois communes avant l'arrivée des immigrants

Le contexte socio-spatial traditionnel est la façon dont les autochtones organisent et gèrent leur espace ainsi que l'accès aux ressources naturelles. Cela permet de situer l'environnement dans lequel s'insèrent les immigrants.

¹ Une concession est par définition un regroupement de plusieurs ménages vivant dans un même espace délimité par une clôture.

1. Le canton de Tamou né de plusieurs recompositions territoriales

Dans sa configuration actuelle, le canton de Tamou est le résultat de nombreuses recompositions des territoires au début du 20^{ème} siècle d'abord par l'administration coloniale, puis, dans le deuxième quart du siècle, par l'État post colonial (Djouldé L., 1991 cité par Elhadji Dagobi A., 2004). Tamou n'était qu'une petite principauté autonome dirigée par les peuls dans les années précédant la période coloniale. Ainsi, de 1919 à 1986, furent successivement rattachés au canton de Tamou les cantons de Sababaré, Wérisouldou, Tchélla, Djangoré et Dantchandou. Dès lors, une divergence politique et religieuse est née entre les animistes peuls et les quatre derniers cantons musulmans rattachés. De la création du canton à nos jours, plusieurs chefs se sont succédés. En effet, un conflit autour de la chefferie du canton, oppose les descendants de la famille régnante de Tamou et ceux des familles régnautes des anciens cantons supprimés. Le dernier épisode qui date d'octobre 1993 n'est pas encore achevé. Ainsi, l'élection tronquée du chef de canton issu d'un des cantons supprimés a causé des vagues de soulèvement de la population (autochtones et immigrants) favorable aux peuls de Tamou. A travers ce combat, les autochtones tentent de défendre leurs patrimoines fonciers et les immigrants expriment la contrepartie morale de leur installation. La situation actuelle se caractérise par un blocage institutionnel se traduisant par l'existence de deux chefs pour un seul canton dont celui de l'administration (le légal) résident à Niamey et celui de la population (le légitime) siégeant à Tamou. Ce dernier exerce son pouvoir sur l'ensemble du territoire communal excepté la partie contrôlée par le chef légal notamment l'espace de son canton d'origine. Malgré la communalisation du canton, ce bicéphalisme persiste, pire il s'est même accentué. Le chef légitime est le maître incontesté de la terre surtout dans le territoire de l'ancienne principauté de Tamou. C'est principalement dans cet espace que sont contenus

le Parc du W, la réserve de Tamou et la zone Ayinoma par conséquent tous les différents foyers d'immigrants. Toute installation d'un nouveau venu nécessite au préalable son accord.

L'organisation sociale de la commune fait apparaître deux types de communautés à savoir les Foulmangani et les Peuls. Ainsi, la stratification sociale va des familles régnautes aux esclaves (*Rimaibé*), en passant par les hommes libres et les castes. Il n'existe pas de lien de mariage entre ces deux communautés. La tradition continue de reconnaître aux Foulmangani l'initiative de l'implantation des villages et l'exclusivité de la mise en valeur des terres et l'entretien de l'aristocratie dirigeante peule. De par la diversité de leurs activités économiques et sociales, ils apparaissent comme les bras nourriciers de toute la communauté. La forte présence des immigrants Zarma, Peuls et Haoussa pourrait à long terme apporter des transformations politiques et sociales à même d'influencer ou de remettre en cause l'ordre établi.

L'organisation traditionnelle de l'espace attribue à chaque village autochtone son domaine foncier qu'il exploite et gère à sa guise. L'espace non attribué et les zones inondables appartiennent au chef de canton et sa mise en valeur agricole nécessite son accord. Il est généralement réservé à l'élevage. Cette organisation de l'espace explique la non prise en compte du statut de la réserve totale d'où son défrichement pour l'exploitation agricole. Seule la zone tampon est épargnée par crainte de la répression des agents des eaux et forêts. Le déclassement de la zone Ayinoma est considéré par tous les autochtones de Tamou comme une spoliation par l'Etat d'une partie de leur patrimoine foncier. Les immigrants qui y sont installés font l'objet de menace de retrait des terres par les autochtones.

2. Historique de la création du canton de Kirtachi

Le canton de Kirtachi (actuelle commune) a été créé en 1732 par un des princes de Dosso nommé Kallam arrivé sur les lieux suite à une querelle de succession. Il séjourna d'abord successivement à Kar, Ira, Tondifou (où il apprit le coran) et Bagna Bangou où il mourut. Son successeur Koungobani s'installa au village N'dounga à partir duquel ils reçurent des informations sur une région nommée *Tchouraye Tassi* (le sable des oiseaux) qui par la suite devait devenir Kirtachi Zeno. Afoda le fils de Kallam, vint défricher l'emplacement actuel de Kirtachi qui deviendra par la suite le village de Kirtachi Seybou, chef-lieu du canton et de commune. Ousmane Dan Fodio y instaura la dynastie *Amirou* et Afoda en fut le premier chef. Ceci eut comme conséquence l'annexion des villages de Kirtachi dirigés alors par des *Zarmakoyes* (le chef des Zarma). Après le Djihad, beaucoup de villages ont conservé leur titre de *Zarmakoye* (LAYA, 2002). Cependant *Amirou* détient le pouvoir politique et l'exerce sans partage sur l'ensemble du territoire cantonal. Il procéda à un redécoupage de l'espace cantonal. Ainsi, tous les villages qui composaient le canton se sont vus attribuer leur propre patrimoine foncier et la partie non attribuée resta la propriété de *Amirou* (*Haouzou* en zarma ou terre de la chefferie).

Les villages gèrent à leur guise leur terre. Ils ont le droit de la vendre, de la mettre en gage, de la prêter ou de la faire hériter. Cette règle s'applique aussi pour la zone inondable du fleuve Niger. A la base, la réserve foncière du chef peut être mise en valeur par tout autochtone qui le désire. Actuellement, ce n'est pas toujours le cas (SOULEY Kabirou, 2010).

Dans ce domaine coutumier tous les immigrants agricoles et éleveurs sont installés avec l'accord du chef de canton à qui ils versent une dîme. Ce procédé est de plus en plus contesté par

la population autochtone qui réclame sans cesse la redistribution de ces terres (*Haouzou*).

3. Histoire de la mise en place du canton de Birni N'gaouré

La commune de Falmey relève du canton de Birni N'gaouré. L'histoire de cette commune reste liée à celle des villages de Boumba, Sakal Gongga et Djaboukiria tous des villages Zarma issus de la chefferie de Dosso. Les vicissitudes de l'histoire ont fait que ces trois chefferies ont appartenu à deux camps radicalement opposés dont celui des Zarma dirigés par Issa Korombé pour le cas de Boumba et celui de *Amirou* Bayéro (chef de canton peul de Birni N'gaouré) et ses alliés pour Djaboukiria. Ainsi, Djaboukiria s'est allié aux peuls pour combattre leur propre camp. Suite à une bataille, Issa Korombé fut tué à Boumba en 1896 par les peuls. Pendant ce temps, le village de Sakal Gongga a été affaibli par des multiples agressions ce qui ne lui a pas permis d'entreprendre une politique d'expansion et de colonisation de grands espaces. Les villages riverains du fleuve Niger notamment Bossia, Brigambou et Kareykopto du fait de leur position stratégique, avaient obtenu un statut qui leur permettait de transporter les troupes des camps adverses d'une rive sur l'autre, moyennant une rétribution en terme de captifs de guerre (esclaves), de chevaux ou de bovins. Cette neutralité leurs a permis de conserver leur identité et de vaquer à leurs différentes occupations. La victoire de Boumba marque le départ de la création de l'extension du canton de Birni N'gaouré dans les dallols et la région du fleuve Niger. Le colonisateur a entériné ce fait en ralliant tous ces villages sous l'autorité du chef de canton (LAYA, 2002).

Actuellement, la commune de Falmey est peuplée respectivement des Zarma (55%), des peuls (30%) et des Haoussa (5%). Cette supériorité numérique des Zarma dans cette commune et le mécontentement de la victoire des Peul à Boumba se sont manifestés à plusieurs reprises. En 2002, cette

communauté a présenté un candidat zarmaphone aux élections du chef de canton de Birni N'gaouré. Il a fallu l'intervention de l'Etat pour apaiser les tensions.

L'organisation spatiale de la commune stipule que tous les villages des autochtones conservent leurs anciens territoires. Ils gèrent leurs terres et reçoivent les immigrants selon la capacité de la réserve foncière. Le chef de canton ne contrôle pas leurs terres mais doit être informé de l'arrivée de tout nouveau venu.

III. Le processus d'installation des immigrants : le grand flux des années 1970 et 1980

1. Les zones d'émigration et les acteurs

Le déplacement au sein de l'espace nigérien reste une des caractéristiques des populations. Le mobile de ce déplacement varie suivant les régions du pays et les périodes. Par conséquent, les causes de la migration des populations sont complexes. Pour ces quarante dernières années, la recherche de l'équilibre alimentaire des hommes et des animaux demeure le principal motif de l'arrivée massive des agriculteurs et des éleveurs dans la zone périphérique de la réserve de biosphère du W du Niger notamment les communes de Tamou, Kirtachi et Falmeï (carte n°2).

1.1. Les immigrants agricoles

Les immigrants agricoles interrogés proviennent essentiellement du Zarmaganda dans le département de Tillabéri (communes de Simiri, de Tondikiwindi et de Ouallam), de la région de Dosso pour les Zarma et les Bellas, de l'Anzourou (département de Téra) pour les Songhaï, de Dogondoutchi, Fillingué et du Nigeria pour les Haoussa, du Mali pour les Gao Boro, du département de Gaya pour les Dendi Boro et du Burkina Faso pour certains Gourmantchés (carte n°2). Ainsi, 61% des

migrants enquêtés viennent de la région de Tillabéri, 15% constitués des immigrants nés dans la zone d'enquête, 14% de Dosso et 10% des pays voisins (le Mali, le Nigéria et le Burkina Faso). Cette forte proportion des ressortissants de la région de Tillabéri témoigne des effets néfastes durement ressentis par ces populations suites aux sécheresses des années 1970 et 1980. Cela explique également la forte attraction des populations restées dans la zone de départ par les immigrants déjà installés. Aussi, la migration à la périphérie du Parc du W du Niger dépasse les frontières nationales.

Les immigrants agricoles vivant dans la commune de Falmei proviennent essentiellement de la région de Tillabéri. Dans leur majorité (75%), ils sont arrivés en 1984 pendant la sécheresse des années 1980. Entre 1986 et 1995, 25% des immigrants sont venus renforcer l'effectif, attirés par la vague précédente.

Dans la commune de Kirtachi, 66% des immigrants agricoles viennent de la région de Tillabéri, 14% du Nigeria, 10% de la région de Dosso et 10% constitués des immigrants nés dans la commune. La majeure partie s'est installée entre les périodes 1970 et 1980 soit 74% et les 26% restant sont d'une installation récente pour la plupart en provenance de Tamou.

De toutes les communes, Tamou reste le premier pôle d'immigration en termes d'effectif d'immigrants installés et de la diversité des zones de départ. La première migration date de 1932. De cette date à 1969, 12% des immigrants agricoles se sont installés. Les années 1970 ont vu l'arrivée de 18% avec un important flux dans les années 1980 soit 55%. Une arrivée timide a été observée de la fin des années 1980 à nos jours soit 15%. Cela démontre bien que cette zone demeure toujours attractive. La majorité de ces immigrants soit 47% viennent de la région de Tillabéri, 24% de la région de Dosso, 16% de la commune de Tamou 9% du Mali et 2% respectivement de la région de Tahoua et du Burkina Faso.

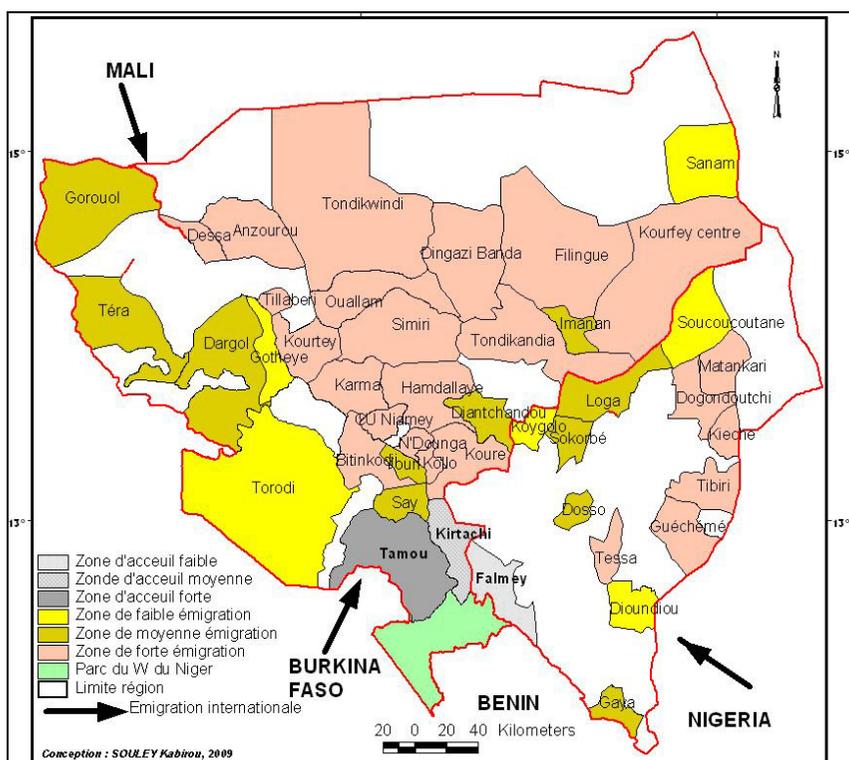
1.2. Les immigrants éleveurs

Les immigrants éleveurs sont composés des Peuls (60%), des Bellas (29%) et des Kourthey (11%). Leur arrivée à la périphérie du Parc du W est étalée de la période coloniale à nos jours avec un important flux dans les années 1980 et 1970 soit respectivement 63% et 29%. Ainsi, 94% de ces éleveurs proviennent de la région de Tillabéri et 6% de Dosso.

Dans la commune de Falmey, tous les immigrants éleveurs, arrivés en 1984, proviennent de la région de Tillabéri. Il s'agit des Peuls-kourthey (57%) et des Bellas 43%. Entre 1973 et 1984, la commune de Kirtachi a enregistré 93% des immigrants éleveurs de la région de Tillabéri (N'dounga, Karma, Mary...) et 7% de Dosso (Birni N'gaouré). La migration des éleveurs suivie d'installation dans la commune de Tamou remonte à 1967. Ainsi, de cette date à 1979, 46% y étaient arrivés et 54% entre 1983 et 1984. La majorité de ces éleveurs (69%) proviennent de Say (Térougé, Ganki, Torodi) et dans une moindre mesure de Tillabéri (Simiri et Téra) et de Dosso (Hamdallahi et Birni N'gaouré).

Il ressort de ces résultats que le flux important des immigrants agricoles et éleveurs installés à la périphérie du Parc du W du Niger vient de la région de Tillabéri principalement des départements de Say, Ouallam, Filingué, et Téra. On note également la présence d'immigrants en provenance de la région de Dosso (départements de Dogon Douchi, Boboye et Gaya) et des pays frontaliers du Niger (Nigeria, Burkina Faso et Mali). L'arrivée des premiers immigrants remonte à l'année d'après la sécheresse de 1931 (ALPHA GADO, 1993) et s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Les années 1970 et 1980 se sont marquées par un départ massif des populations en direction des communes de Tamou, de Kirtachi et de Falmey. Cela s'est traduit par un dépeuplement des zones de départ. SIDIKOU (1991) estime de 12 à 15.000 le nombre de ressortissants du

Zarmaganda ayant fuit la famine de 1984, soit 9% de la population totale. Harouna (2005) note que les deux principales communes rurales qui ont fourni les plus importants contingents de migrants au département de Say ont connu des taux d'accroissement inférieurs à la moyenne nationale et régionale. Entre 1977 et 1988, le taux d'accroissement a été de 1,8% dans la commune rurale de Kourfey (département de Filingué), 1,45% dans celle de Ouallam, 2,6% dans la commune rurale de Tondikiwindi (département de Ouallam). Alors quelles sont les raisons de départ des villages d'origine et du choix de la périphérie du Parc w comme zone d'accueil?



Carte n°2 : les zones d'émigration et d'immigration à la périphérie du w du Niger

2. Les raisons de départ et du choix de la zone d'accueil

Les raisons de départ ainsi que du choix de la zone d'accueil diffèrent selon la catégorie socioprofessionnelle de l'acteur. Les raisons ayant motivé le départ des immigrants agricoles se résument à quatre éléments. Il s'agit de : la sécheresse, la mauvaise récolte, le manque de terre et l'attraction des immigrants installés (Figure n°1).

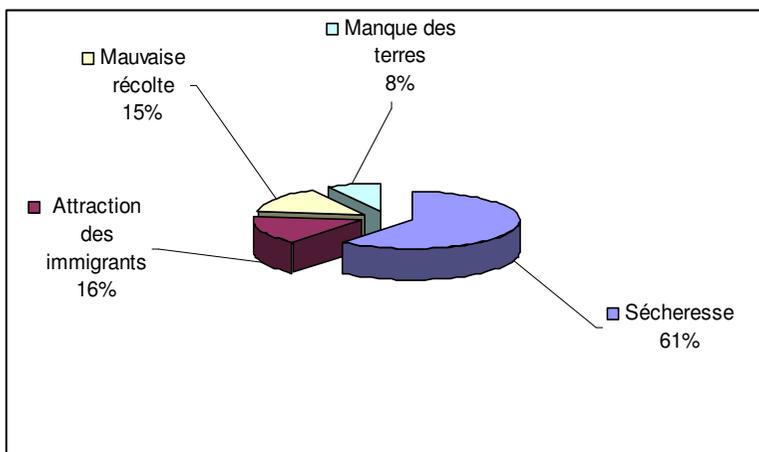


Figure 1: Les raisons de départ des villages d'origine des immigrants agricoles

Les sécheresses de 1973 et 1984 respectivement appelées en langue locale « *Banda baré* » et « *Kantakalagué* » constituent la principale cause de départ des immigrants agricoles. Elles ont entraîné une pénurie alimentaire dans les villages d'origine. Ces années se sont caractérisées par des précipitations très insuffisantes entraînant une mauvaise production. Les conséquences furent désastreuses. Beaucoup de personnes âgées ont péri. Les populations ont survécu grâce à la consommation des feuilles des arbres et à l'aide alimentaire de l'Etat. Après 1984, tous les immigrants enregistrés ont été

attirés par ceux qui sont déjà installés. Ce sont généralement soit des parents, soit des personnes issues du même village. Les régions septentrionales du pays sont soumises à un épuisement des sols et à une saturation foncière combinés à un croît démographique sans précédent ce qui a entraîné l'émergence des paysans « sans terre » (Amadou, 1995).

Le choix de la périphérie au Parc du W comme zone d'accueil est lié à l'existence des ressources naturelles notamment la disponibilité des terres vierges dans une région sous-peuplée. En plus, au lendemain de la sécheresse des années 1969-1972, les autorités nigériennes ont conçu un projet de transfert de populations des départements de Ouallam et de Fillingué vers la commune de Tamou. L'objectif visé demeure l'exploitation des potentialités agricoles. Ce projet a été précédé du déclassement par décret n°76 141/PCMS/MDR du 22 août 1976 d'une partie de la réserve totale de Tamou soit 70.000ha. Malgré son échec, le projet a quand même enclenché des mouvements spontanés de population à la périphérie de la réserve de biosphère du W même si très peu de migrants s'y sont fixés. C'est principalement après la sécheresse de 1984 qu'un départ massif suivi d'installation a été observé sur l'ensemble des trois communes.

Tout comme les immigrants agricoles, les éleveurs immigrants se sont installés à la périphérie du Parc du W du Niger suite aux sécheresses de 1973 et 1984. Les conséquences de ces sécheresses se traduisant par une importante perte de cheptel et le manque chronique de ressources pastorales (eau et pâturage) ont été durement ressenties par ces éleveurs. Les causes du départ des villages d'origine demeurent essentiellement les sécheresses et la pression agricole (Figure n°2). En effet, devant un manque crucial de terres de cultures, les espaces pastoraux sont mis en cultures contraignant les éleveurs à une nouvelle forme de mobilité suivie d'installation au niveau des communes situées aux alentours de la réserve de

biosphère du Parc du W. Tous les éleveurs installés à Falme y attribuent leur départ de leurs villages à la sécheresse. Pour ceux vivant à Kirtachi, les raisons de départ restent essentiellement la sécheresse (93%) et le manque de pâturage (7%). Les mobiles de départ des éleveurs de Tamou de leur zone d'attache sont la sécheresse (55%), le manque de pâturage (25%) et la pression agricole (20%).

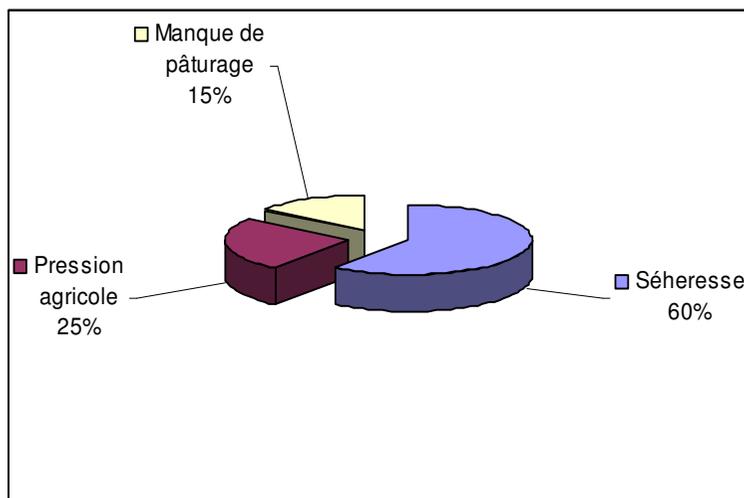


Figure 2 : Les raisons de départ des villages d'origine des immigrants éleveurs

Le motif du choix de la zone périphérique de la réserve de biosphère du W est lié aux bonnes conditions pour l'élevage et de l'agriculture. Ainsi, la majorité des éleveurs immigrants (41%) disent être venus parce qu'il y avait assez de terres de culture. En effet, les éleveurs se sont toujours vus dépossédés de leur espace au profit de l'agriculture. Pour remédier à cette situation, ils ont décidé de cultiver la terre pour se l'approprier définitivement. La seconde raison de leurs déplacements est la disponibilité des ressources pastorales (31%) notamment la qualité de pâturage et la disponibilité de l'eau (le fleuve

Niger) pour l'abreuvement du bétail. Comme autre raison évoquée, la périphérie du Parc du W constitue leur ancien lieu de transhumance (24%). En effet, pendant la saison sèche, ces éleveurs transhument de leurs régions d'origine pour le sud. Dans une moindre mesure, les raisons de ce déplacement sont guidées par la présence des éleveurs déjà installés (4%).

Les premiers immigrants éleveurs de la commune de Falmey furent des Peuls Djalgogui qui ont séjourné deux ans avant de continuer sur le Bénin. Après ce fut les peuls Kourthey en 1984 qui se sont installés sur les plateaux de *Fakara*¹. La disponibilité des ressources pastorales (pour 64%) est la principale raison de leur installation. En effet, ces plateaux regorgent d'importantes ressources fourragères. La végétation était de type savanicole similaire à celle de l'actuel Parc du W. La seconde raison évoquée est la disponibilité des terres de culture (27%) liée à la faible densité humaine qui a prévalu. La commune de Falmey joue un double rôle pour les éleveurs. Elle constitue en même temps leur ancien lieu de séjour (9%) et leur zone de transit au cours de la transhumance en direction du Bénin.

L'attrait des éleveurs pour la commune de Kirtachi reste essentiellement la disponibilité des ressources pastorales (48%). En effet, ils sont installés sur le plateau du *Fakara*. Kirtachi était également un lieu de transit et de transhumance pour beaucoup d'éleveurs (33%). Pour d'autres (9%) la disponibilité des terres de culture demeure la principale motivation.

La commune de Tamou demeure la zone privilégiée des immigrants éleveurs. Cette entité est sous la domination de l'aristocratie peule depuis le 18^{ème} siècle. Le dénominateur commun étant l'élevage, ces autochtones peuls sont plus

¹ C'est le nom local du plateau qui surplombe le fleuve Niger partagé entre les communes de Kirtachi et de Falmèye.

favorables à l'installation des éleveurs. En plus, la proximité du parc offre une diversité de pâturage. Avant leur installation, les éleveurs y venaient en transhumance de leur zone d'origine. Ceci reste valable pour 45% des éleveurs immigrants enquêtés. Pour 27%, le choix de Tamou est lié à la qualité des ressources pastorales. La présence des immigrants qui se sont fixés depuis 1973 a joué un rôle important dans l'arrivée du flux des années 1980. Ainsi, 18% des immigrants éleveurs confirment cette logique. Enfin, selon 9% d'enquêtés, l'installation de ces immigrants a été guidée par la disponibilité de terre de culture et surtout son accès facile.

3. Les conditions d'installations des immigrants

Du fait de la pénurie alimentaire chronique, tous les chefs de ménages immigrants installés à la périphérie du Parc du W entre 1973 et 1984 ont effectué le déplacement avec leurs familles. Par contre, ceux qui sont venus postérieurement à cette période ont fait le déplacement seuls et ont été rejoints par la suite par leurs familles. Les facteurs d'attraction des immigrants, en plus des conditions naturelles du site d'accueil, restent la souplesse des règles d'accès et la disponibilité des ressources naturelles. La majorité d'immigrants agricoles soit 74% ont obtenus l'autorisation de s'installer auprès des autorités coutumières notamment les chefs de cantons et de villages (figure n°3). Même lorsqu'ils sont accueillis par un autochtone ou un immigrant installé, le chef est tenu d'être informé de leur installation. Dans la plupart des cas le chef les aide à trouver des terres de culture.

La plupart des immigrants agricoles (83%) sont recensés dans les trois communes où ils payent leurs impôts. Cet acte est une stratégie pour conserver les terres qu'ils exploitent mieux pour obtenir des prêts supplémentaires des terres de culture. Parmi eux, figurent également les fils des immigrants nés dans la localité (surtout dans la commune de Tamou). Les 17% sont

constitués des immigrants nouvellement arrivés n'ayant pas une assise foncière. Du fait qu'ils n'ont pas obtenu suffisamment ou pas des terres de culture, ces immigrants hésitent entre retourner aux villages d'origine ou continuer vers d'autres pays notamment le Bénin ou le Togo. Dans tous les cas, ils entretiennent de bonnes relations avec leurs villages d'origine.

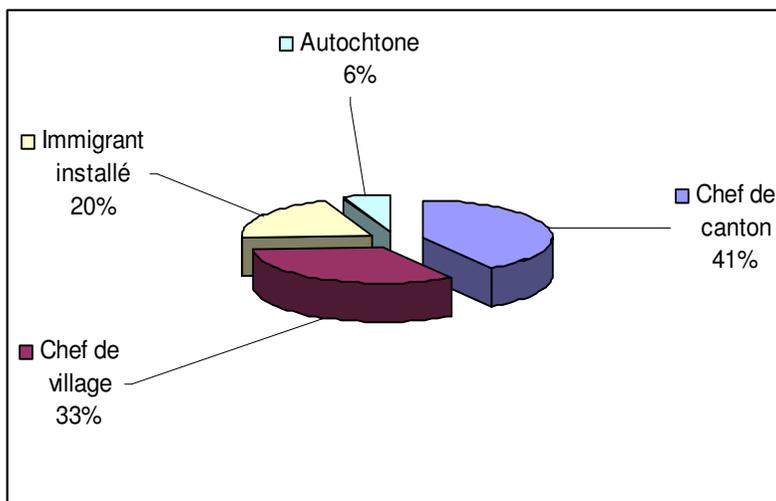


Figure 3 : Les personnes facilitant l'installation des immigrants agricoles

A Falmey, tous les immigrants agricoles ont été fixés par les chefs des villages qui les installent dans leur territoire. Cela est dû à l'organisation spatiale qui a attribué à chaque village son propre domaine foncier. Le chef de canton est informé en guise de respect. Dans cette commune, l'essentiel des immigrants agricoles se situent par ordre d'importance dans les territoires de Sakal Gonga et de Koumbourfou sur le plateau de *Fakara*. Cet emplacement est guidé d'une part par la disponibilité des terres de culture sur ces plateaux sableux et de l'autre par l'existence d'une savane arbustive dense.

La seule réserve foncière à Kirtachi est constituée du domaine du chef de canton (*Amirou*) et c'est principalement sur cet espace que tous les immigrants agricoles sont installés avec son accord. En retour, ils lui versent une dîme et participent à l'entretien de ses parcelles.. Les habitations des immigrants agricoles sont toutes réparties sur le plateau de *Fakara* et le long du fleuve Niger pour les pêcheurs immigrants. Leur position géographique les place loin des villages des autochtones.

Dans la commune de Tamou la fixation des immigrants agricoles est assez complexe. Elle a été initiée et encouragée par le pouvoir public à travers la création d'Ayinoma en 1976. Deux ans après leur établissement, une partie des immigrants était retournée à leurs zones de départ et l'autre partie était restée en créant des villages. C'est pourquoi 47% des enquêtés ont été installés par ces premiers immigrants. 50% ont détenus leur autorisation des autorités coutumières. Les autres (3%) sont constitués des employés (gardiens, bergers, agents phytosanitaires...) des grands commerçants qui continuent à exploiter de grands domaines dans la zone Ayinoma.

De tous les immigrants, installés à la périphérie du Parc du W du Niger, les immigrants éleveurs sont les premiers à être en contact avec cette zone. En effet, elle constitue leur lieu de transhumance avant leur installation. Ils connaissent parfaitement cet espace et les hommes qui y vivent. Dans leur majorité (95%), ils ont obtenu l'autorisation de se fixer auprès des autorités coutumières (chef de canton 69% et chef du village 26%). Cette autorisation s'accompagne souvent d'un cadeau symbolique de bovins ou d'ovins. Certains éleveurs immigrants (5%) ont été introduits par ceux qui sont déjà installés. Ils présentent à leur tour ces nouveaux venus auprès des autorités traditionnelles. Tous ces éleveurs immigrants se sont faits recenser dans les trois communes constituant la périphérie du Parc du W où ils payent l'impôt. Beaucoup de raisons expliquent ce choix. A travers cet acte ils gagnent une

certaine considération des autochtones. Pour d'autres, il marque l'expression du non retour aux villages d'origine. Dans tous les cas, cela est une stratégie permettant d'être à l'abri de toutes formes de menaces pendant la période de leur installation. Puisque malgré cet acte beaucoup des éleveurs ont quitté pour le nord Bénin et le Togo sous la pression conjointe des agriculteurs et des forestiers.

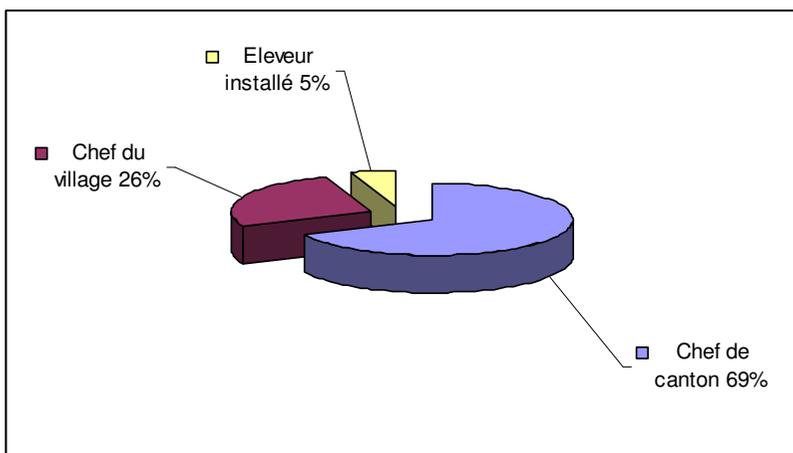


Figure 4 : Les personnes autorisant l'installation des immigrants éleveurs

Tous les immigrants éleveurs de Falmey ont été installés par les autorités coutumières dont 95% par les chefs de villages et 5% par le chef de canton. Cette situation traduit bien l'organisation spatiale au niveau de cette commune qui donne à chaque chef de village son propre domaine foncier et une autonomie dans sa gestion. La décision d'accueillir ou non un nouveau venu relève du chef. Nonobstant cette disposition, le chef de canton est tenu informer de toutes les décisions prises par les chefs de villages.

A l'inverse de Falmey, tous les immigrants éleveurs de Kirtachi ont été placés par le chef de canton. En effet, ils sont établis dans la réserve foncière cantonale où ils cohabitent avec les immigrants agriculteurs. Ces éleveurs donnent en retour une dîme en nature sous forme de bottes de mil, de têtes de bétail ou de prestation de service. Malgré tout cet effort, ces éleveurs ne sont pas en sécurité. En effet, leur espace pastoral s'amenuise au profit de l'extension des terres exploitées par les immigrants agricoles. Il n'est pas rare qu'ils se voient déplacer après avoir fumé un terroir qui est immédiatement mis en culture.

Dans la commune de Tamou, la majorité des immigrants (87%) affirment avoir obtenu l'autorisation de s'installer auprès des autorités coutumières (chef de canton 67% et chef du village 20%). Commune fondée par les peuls, à Tamou les immigrants éleveurs font toujours l'objet d'un traitement spécial puisqu'ils partagent tous la même activité et au-delà la même culture. Ils se sont installés soit sur le plateau non loin du fleuve soit le long du fleuve. Ils jouissent également du même respect que les autres communautés autochtones. Les immigrants éleveurs installés ont même le droit d'accueillir d'autres immigrants (13%) sans aucun protocole et ceux-ci restent sous leur protection.

D'une manière générale, la présence des immigrants a engendré une réorganisation spatiale des zones d'accueil.

Conclusion

Le déclassement d'une partie de la réserve totale de faune de Tamou par le pouvoir public subséquent à la sécheresse de 1973 ainsi que celle de 1984 ont joué un rôle important dans le départ des immigrants agricoles et éleveurs de leurs zones d'origine à la recherche des meilleures conditions de vie et de pérennisation de leurs activités.

Le choix de la périphérie du Parc du W a été guidé par sa disponibilité en ressources naturelles mais aussi par la volonté du pouvoir public qui a encouragé et canalisé ce déplacement. Les facteurs d'attraction ne se limitent pas seulement à la disponibilité des ressources naturelles mais aussi à leur accessibilité notamment les conditions d'installation des migrants. L'autorité coutumière a joué un rôle central dans l'installation des immigrants. Loin de s'arrêter, le mouvement des populations continue actuellement vers cette zone. Chaque année des personnes viennent à la recherche des terres de culture.

La présence de ces immigrants a bouleversé l'organisation spatiale traditionnelle au niveau des trois communes. Cela s'est traduit par l'exacerbation des conflits entre les différents acteurs sur l'utilisation, le contrôle et la gestion des ressources naturelles. L'augmentation des installations humaines (villages et hameaux) a accentué la pression sur le Parc du W illustrée par la transhumance illégale, le défrichement abusif, la déforestation, le braconnage, la pêche illégale,... etc. Cette situation pose un sérieux problème à la conservation et à la gestion de la réserve de biosphère du W du Niger. Pour renverser cette tendance, il s'impose un véritable aménagement des zones de départ et d'accueil des immigrants.

Bibliographie

ALPHA GADO B., 1993. Une histoire des famines au Sahel : Etude des grandes crises alimentaires du 19ème et 20ème siècle. Edition l'Harmattan. 201 pages.

AMADOU B. et BAGOUDOU M., 2003. Elaboration d'une préstratégie nationale de gestion de la transhumance dans la zone périphérique du W du Niger. Projet Parc W-ECOPAS. 48 pages.

AMADOU B., 1994. Crise alimentaire et conquête agricole de nouvelles terres dans le Sud-Ouest du Niger. Revue de

Géographie Alpine, Grenoble, volume 2, p. 171-184.
Collection Ascendances.

AMADOU B., 2006. Analyse de la dynamique de l'occupation de l'espace et impacts sur les écosystèmes : Etude de la croissance démographique dans la réserve de biosphère du W du Niger. Université Abdou Moumouni et Projet UNESCO/MAB-PNUE/GEF Réserve de biosphère du W du Niger. 26 pages.

AMADOU B., 2005 : Observatoire de Tamou. Rapport scientifique. ROSELT 2005. 55p

AMADOU S., (2000). Analyse spatio-temporelle de la diversité écologique dans la perspective de gestion intégrée d'une réserve de biosphère. Réserve de biosphère du « W » du Niger. Thèse présentée comme exigence partielle du Doctorat en Science de l'Environnement. Université du Québec, Montréal. 195 p.

AMBOUTA K. J.M., (2002). Rapport sur le bilan des activités scientifiques menées dans la réserve de biosphère du « W » du Niger et proposition d'un programme de recherche. Consultant Scientifique National MAB, Niamey, Niger. 59 p.

CONVERS A., 2001-2002. Etat des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W du Niger. Rapport de stage ECOPAS /CIRAD. 41 pages.

CONVERS A. et al., 2007. La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du Parc régional du w par le programme ECOPAS », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 4. 13 pages.

DEMOCRATIE 2000, 2004. Etude socio-foncière dans la zone Ayinoma canton de Tamou, département de Say. 47 pages.

LAYA D. et al, 2002. Mission préparatoire à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du peuplement du complexe W. ECOPAS.104 pages.

HAROUNA. M., 2002. De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 18/2, pp. 161-187.

SOULEY K., 2010. Analyse des flux de migration et leur impact sur les communautés locales à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger. Thèse de doctorat de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey. 438 pages.

SOULEY K., 2004. Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W du Niger. Mémoire de Maîtrise de géographie. Université Abdou Moumouni de Niamey, 112 pages.